

Image not found or type unknown



Suite renseignement sur succession.

Par **momo**, le **31/03/2008** à **16:57**

En tant que neveu direct quels vont être les droits de succession que je vais devoir acquitter.
On me dit qu'il faut faire venir un commissaire priseur pour évaluer le mobilier quel est le cout de cette prestation

Par **Visiteur**, le **01/04/2008** à **23:24**

Bonsoir,
Pas forcément, car le mobilier peut être évalué forfaitairement à 5% de la succession (voir notaire).
En tant que neveu, c'est 55% pour les droits, après un abattement de 7500 € environ.
Cordi@lement